



Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

INFORMATIONS ET RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Inscription Camp de jour Sainte-Justine-de-Newton 2023

Le camp de jour de la municipalité est fier des activités proposées par la coordonnatrice/teur et les animateur/trice année après année. Cette année encore, pleins de divers projets et d'activités sont prévus pour apprendre en s'amusant.

Veillez prendre note que le camp de jour s'adresse aux enfants de 5 ans (en date du 30 septembre 2023) à 12 ans. Si votre enfant n'a pas encore fait son entrée dans le système scolaire, il sera soumis à un période d'essai d'une semaine pour s'assurer de son niveau d'autonomie.

1. TARIFS ET PÉRIODE D'INSCRIPTION - 2023

Veillez sélectionner votre choix d'inscription :

	Nombre d'enfants	Tarif	Choix d'inscription (Veillez indiquer le nom de l'enfant dans la case désirée)
Temps plein (40 jours)	1 ^{er} enfant	430 \$	
	2 ^e enfant	380 \$	
	3 ^e enfant et plus	360 \$	
Temps partiel (20 jours et moins)	1 ^{er} enfant	350 \$	
	2 ^e enfant	320 \$	
	3 ^e enfant et plus	300 \$	
	Jours supplémentaires*	15 \$/jour	Nombre de jours supp. :

* Jusqu'à concurrence du prix pour un enfant temps plein (430\$)

Pour les inscriptions à temps partiel, veuillez obligatoirement indiquer les semaines ou journées désirées :

Période d'inscription :

La période d'inscription se termine le **5 mai 2023**. La municipalité accepte uniquement les enfants dont au moins un parent demeure à Sainte-Justine-de-Newton. Une preuve de résidence pourrait vous être demandée.

2. REÇU POUR FRAIS DE GARDE ET DE CAMP DE JOUR

Nom et numéro d'assurance sociale (N.A.S.) du parent désirant recevoir le reçu de frais de garde et de camp de son enfant (relevé 24) pour crédit d'impôt :

Nom : _____

N.A.S. : _____

3. HORAIRE DU CAMP DE JOUR - 2023

Heure de camp : 9h00 à 16h00

Heure du service de garde : 7h00 à 9h00 et 16h00 à 18h00

Première journée de camp : lundi 26 juin 2023

Dernière journée de camp : vendredi 18 août 2023

4. POUR INFORMATION

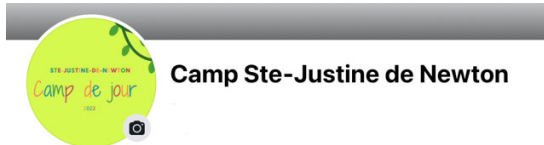
Pour toute question concernant le fonctionnement, l'organisation ou les activités du camp de jour, toutes question concernant le paiement des frais de camp et de service de garde, communiquez avec Marie-Pierre Coallier à la municipalité au 450-764-3573, poste 221.

5. ADRESSE DU CAMP DE JOUR DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

2848, rue Principale
Sainte-Justine-de-Newton, QC
J0P 1T0

6. ADHÉSION À LA PAGE FACEBOOK DU CAMP DE JOUR

Veuillez faire une demande d'amitié à la page *Facebook* du camp pour vous tenir au courant des activités et de tout changement.



7. SERVICE DE GARDE

Le camp de jour offre le service de garde les matins ainsi que les soirs.

- Le service de garde est au coût de 5,00\$ par enfant pour le service du matin et 5,00\$ par enfant pour le service du soir. Vous devrez signer une feuille chaque fois que vous récupèrerez votre enfant.
- Le service de garde sera facturé à la toute fin du camp de jour, soit à la fin août. Vous aurez alors un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture pour acquitter celle-ci. Passé ce délai, des intérêts s'appliqueront pour chaque jour de retard.

* Frais de retard

Notez bien que les heures du service de garde sont de 7h00 à 9h00 et de 16h00 à 18h00.

Les parents venant récupérer les enfants après 18h00 connaîtront **une pénalité de 5.00\$ par tranches de 5 minutes.**

8. PHOTOS ET VIDÉOS

Le camp de jour Sainte-Justine-de-Newton prend des photos et des vidéos sur les activités des enfants pendant leur séjour. Le camp de jour pourrait se servir à quelques occasions de ces photos à des fins publicitaires telles que brochures ou affichages sur le groupe Facebook du camp de jour en question.

J'autorise la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton à prendre des photos ou des vidéos de mon enfant à des fins **publicitaires.**

Oui Non

J'autorise la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton à prendre des photos ou des vidéos de mon enfant à des fins **NON publicitaires.** (Les photos seront seulement partagées dans le groupe de conversation privé de la page Facebook du camp)

Oui Non

9. TRANSPORT DES ENFANTS LORS DE SORTIES

Nous vous demandons l'autorisation de transporter votre enfant dans un véhicule loué ou privé lors de certaines sorties ou lors d'une urgence.

J'autorise le camp de jour Sainte-Justine à transporter mon enfant : Oui Non

N.B. :Tous les parents seront avisés avant toute sortie extérieure avec les enfants en véhicule loué ou privé. Il est de votre devoir de fournir un banc d'auto réglementaire et sécuritaire lors des sorties extérieures si celui-ci s'avère nécessaire pour votre enfant.

10. ACCIDENTS OU INCIDENTS

J'autorise les employés municipaux à intervenir pour que mon enfant reçoive les soins médicaux appropriés en cas d'accidents/incidents et le transport si nécessaire.

Oui Non

N.B. : Un rapport d'incident/accident sera rempli lors d'un accident et/ou incident avec votre enfant. Il devra être signé par le parent pour nous assurer que vous avez eu l'information nécessaire. Tous les employés du camp de jour possèdent une formation RCR en camp de jour valide.

*En cas d'urgence le camp de jour de Sainte- Justine-de-Newton fournira le formulaire d'inscription à toute instance appelée à intervenir en situation d'urgence.

11. MATÉRIEL OBLIGATOIRE POUR LE CAMP DE JOUR

Vos enfants doivent avoir, et ce, **à tous les jours**, les articles suivants :

- Lunch du dîner
- Bouteille d'eau
- Deux collations (minimum)
- Chapeau/Casquette (**OBLIGATOIRE**)
- Serviette de plage et maillot de bain
- Vêtements de rechange (au besoin)
- Chasse-moustique (au besoin)
- Souliers adéquats pour les activités du matin (pas de gougounes). Les enfants pourront avoir des sandales de plage pour la piscine.

BIEN IDENTIFIER TOUT LE MATÉRIEL S.V.P.

Il est important de ramasser tous les effets personnels de vos enfants lors de la période du camp de jour. Si ce n'est pas fait, TOUS LES OBJETS PERDUS seront donnés à des organismes ou jetés à la fin du camp de jour. Il est de la responsabilité des enfants de s'occuper de leurs effets personnels. Notre équipe fait de son mieux pour redistribuer le matériel lorsque nous savons à qui il appartient.

Les souliers de type gougounes seront strictement INTERDITS pour des raisons de sécurité.

Prenez note que la crème solaire de type " 30 " est comprise dans le coût total du camp de jour et sera appliquée à vos enfants 3 fois par jour. Dans le cas où vos enfants doivent bénéficier de crème ou de soins supplémentaires contre les rayons UV, il est de votre devoir d'en aviser les responsables et de fournir les produits en question.

12. PROCÉDURES DE FIN DE JOURNÉE

Afin d'autoriser vos enfants à revenir à la maison par eux-mêmes, un mot signé, indiquant la date ou la période de temps, devra être remis à la coordonnatrice ou une animatrice du camp. Pour des mesures de sécurité, nous ne pouvons laisser un enfant partir seul, même si celui-ci mentionne que ses parents sont d'accord. En cas de manquement de la part des parents, des frais de service de garde pourront s'appliquer. **Il est de votre devoir d'aviser notre équipe en tout temps.**

Tout enfant qui devra partir avec une tierce personne, devra avertir l'animatrice devra signer le registre prévu à cet effet. Il est de la responsabilité des parents d'avertir la tierce personne de cette obligation.

13. MODE DE PAIEMENT

Pour confirmer l'inscription, vous devez procéder au paiement selon les modes de paiements et les consignes ci-dessous :

- Paiement par chèque(s) poste- daté(s) : Possibilité de payer en un ou deux versement (chèques postdatés totalisant le montant total de l'inscription remis avant le début du camp). Prenez note que les chèques doivent être faits au nom de la « Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton ».

Date du premier versement : à l'inscription de l'enfant

Date du deuxième versement : 24 juillet 2023

Des frais de 30.00\$ seront exigés pour tout chèque sans provision.

- Paiement comptant ou Interac : Si vous optez pour l'un de ces types de paiement, vous devez obligatoirement payer la totalité des frais d'inscription en un seul versement, à l'inscription de l'enfant.

14. RESPECT DES RÈGLES

La Municipalité se réserve le droit de suspendre ou d'annuler l'inscription de tout enfant ne respectant pas les règles mises en place (violence, intimidation, etc).

15. POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

- Si la demande de remboursement est reçue avant le 23 juin, la municipalité rembourse 100 % du montant perçu à cette date moins 20\$ de frais d'administration.
- À partir du 26 juin, un remboursement sera fait uniquement s'il est accompagné d'une pièce justificative pertinente (ex. : certificat médical). Le remboursement correspondra au montant perçu au prorata du service rendu moins 20\$ de frais d'administration. Le prorata est calculé selon la date de réception de la demande à la municipalité.

Signature du parent ou tuteur : _____

Nom (en lettres moulées) : _____

Date : _____



Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

FORMULAIRE D'INSCRIPTION - CAMP DE JOUR ÉTÉ 2023

** Un formulaire par enfant.*

Identification de l'enfant

Nom de l'enfant					
Date naissance		Sexe		Âge	
Adresse principale					
Ville, code postal					
Numéro d'assurance maladie					
Problème de santé ou handicap					
Médication régulière					
Allergies (alimentaire, médicament, insecte, etc.)	Votre enfant a-t-il des allergies?				
	Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/>				
	Si oui, lesquels : _____				
	Votre enfant possède-t-il un Epipen? Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/>				
	Votre enfant a-t-il des intolérances?				
	Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/>				
	Si oui, lesquels : _____ _____				
Baignade	Votre enfant a-t-il besoin de flotteurs ?				
	Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/>				
Commentaires					

Initiales : _____

Identification – Parent 1

Nom du parent			
Adresse			
Ville, Code postal			
Tél. maison		Tél. cellulaire	
Courriel			

Identification – Parent 2

Nom du parent			
Adresse			
Ville, Code postal			
Tél. maison		Tél. cellulaire	
Courriel			

1^{ère} personne à rejoindre en cas d'urgence

Nom			
Adresse			
Ville			
Lien avec l'enfant		Tél. maison	
Tél. cellulaire		Tél. travail	

2^e personne à rejoindre en cas d'urgence (facultatif)

Nom			
Adresse			
Ville			
Lien avec l'enfant		Tél. maison	
Tél. cellulaire		Tél. travail	

Initiales : _____